4 mars 1981

Questions orales

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, mon collègue a fait état d'un si grand nombre de choses que je ne sais pas de laquelle il veut parler quand il me demande à quel moment je m'en suis occupé. S'il s'agit de la décision concernant la compagnie Dart, je l'ai su comme lui, le même jour que tout le monde. C'est ce qui s'est passé.

Ce matin, j'ai eu un entretien très utile à ce sujet avec le premier ministre Buchanan. Nous sommes convenus de nous rencontrer la semaine prochaine pour examiner tous les aspects de cette affaire, notamment les tarifs marchandises, les investissements du CN dans la société Cast, les travaux de la Commission des ports nationaux et l'activité des brise-glaces de mon ministère. Nous nous rencontrerons jeudi, je pense, et avec l'aide de nos fonctionnaires nous examinerons tous les aspects de cette question afin de connaître au moins les faits avant de les commenter. Il est parfois bon d'être bien au courant de tous les faits.

M. Crosby: Madame le Président, je veux bien accepter la parole du ministre s'il affirme ne pas avoir été mis au courant d'avance. Cependant il devrait contrôler auprès de ses services du Canadien National, parce qu'eux ont été mis au courant de la décision à venir, il y a plusieurs mois, quand les bureaux de Dart Container Line les ont consultés, leur ont posé ces questions, leur ont exposé ce problème.

Je veux savoir ce que le ministre est disposé à faire maintenant pour assurer l'égalité de conditions entre le port de Halifax et celui de Montréal, puisque d'après les bureaux de Dart Container Line l'État fédéral dépense 20 millions pour dégager le Saint-Laurent à l'intention du port de Montréal mais ne dépense pas de somme équivalente pour le port de Halifax.

M. Pepin: Madame le Président, mon honorable ami vient de répéter dans sa deuxième question les éléments dont j'ai dit que je discuterais avec le premier ministre de Nouvelle-Écosse. Il pourrait donc attendre quelques jours pour juger. Je suppose qu'à la fin de cet entretien, nous allons publier un communiqué pour exposer la situation.

Bien sûr je me suis mis en rapport avec le CN dès que j'ai appris la nouvelle concernant Dart. Le président du CN m'a assuré qu'il avait reçu des membres de ce mouvement l'assurance répétée que les taux de fret n'avaient pas déterminé la décision prise par Dart. De même, le président du Conseil des ports nationaux, avec qui je converse presque tous les jours, m'a assuré que les droits pratiqués au port de Halifax sont moins élevés que ceux du port de Montréal. Nous cherchons à dresser un tableau complet de la situation, et je le communiquerai à mon honorable ami après mon entretien avec le premier ministre Buchanan.

LA FONCTION PUBLIQUE

LES SERVICES ESSENTIELS—LA DÉSIGNATION DES CONTRÔLEURS DE LA CIRCULATION AÉRIENNE

L'hon. Don Mazankowski (Végréville): Madame le Président, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. Elle fait suite à la proposition du Conseil du Trésor visant à désigner les contrôleurs de la circulation aérienne au Canada. Le ministre peut-il expliquer à la Chambre pourquoi le Conseil du Trésor a décidé de ne pas tenir compte des avertissements

de la commission canadienne des transports qui a déclaré que la désignation de tous les contrôleurs de la circulation aérienne au Canada compromettrait et mettrait en danger les services de circulation aérienne au Canada.

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor): Madame le Président, nous avons tenu compte de toutes ces choses quand nous avons décidé de réclamer la désignation d'environ 1700 à 1800 contrôleurs de la circulation aérienne. Cette question est encore en suspens. A mon avis, cette décision était fondée sur une pleine connaissance des faits et tenait compte de tous les facteurs, notamment la sécurité du grand public.

• (1450)

LES CONSÉQUENCES POUR LA SÉCURITÉ DES VOYAGEURS

L'hon. Don Mazankowski (Végréville): Madame le Président, je voudrais demander au ministre des Transports pourquoi il a préféré ne pas tenir compte des avertissements de ses fonctionnaires à l'égard de cette très importante question, d'autant plus que le président du Conseil du Trésor a déclaré, dans une lettre à l'Association des contrôleurs du trafic aérien que le ministre des Transports était d'accord avec lui à ce sujet. Les mesures qu'a prises le ministre des Transports ne sont manifestement pas conformes à l'objectif qui consiste à assurer la sécurité des passagers des transports aériens au Canada.

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Pour répondre à cette question, madame le Président, il faudrait avoir le document sous les yeux et l'analyser ligne par ligne. On y déclare notamment que si nous prenions certaines mesures, la sécurité des voyageurs serait compromise non pas à cause de l'insuffisance de ces mesures, mais parce qu'elles provoqueraient la colère des syndiqués. Je suis désolé de ne pouvoir donner plus de détails. Je ne manquerai pas néanmoins d'étudier le document que j'ai reçu. Comme le président du Conseil du Trésor l'a dit, notre décision était fondée sur un certain nombre de facteurs, dont celui-ci.

L'AVERTISSEMENT DONNÉ PAR LES FONCTIONNAIRES DU MINISTÈRE

L'hon. Don Mazankowski (Végréville): Madame le Président, le ministre des Transports est chargé d'assurer la sûreté et la sécurité des services aériens au Canada. Compte tenu des recommandations de ses six fonctionnaires membres du comité, le ministre doit être inquiet et préoccupé. Sinon, il devrait l'être.

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Je suis entièrement d'accord, madame le Président. Cette décision n'a pas été facile à prendre. Il y avait quatre possibilités. L'une d'elle était une application partielle de ce régime. Cette solution aurait permis d'assurer la sécurité mais elle présentait aussi des désavantages tant au point de vue sécuritaire qu'économique. Une autre possibilité était de désigner les 1,700 contrôleurs. Nous avons dû à cet égard tenir compte des facteurs de sécurité. Il n'y a pas si longtemps que le député était ministre des transports et il se souvient sûrement à quel point il peut être difficile d'arrêter des décisions de cette nature en faisant bien la part des choses.